

Nouveau-Brunswick: une analyse des frais de production et des prix de vente, des comptes d'exploitation, les états de profits et pertes au sujet de tous les genres d'affaires que poursuit cette compagnie ont été obtenus.

Il a été demandé à votre enquêteur de faire rapport au Comité sur la nécessité d'une enquête sur la vente du hareng aux acheteurs américains, mais je ferai respectueusement remarquer que le Comité n'aurait que peu ou point de juridiction ni de régie sur cette question. Les pêcheurs ne sont pas obligés, durant la plus grande partie de l'année, de vendre leur produit aux acheteurs américains; s'ils s'y décident, ils le font de leur plein gré, et leur décision ne saurait logiquement faire le sujet d'une enquête par ce Comité.

A l'île de Grand-Manan, une grande partie du hareng est fumée, soit par les commerçants centraux, soit par les pêcheurs mêmes. Les pêcheurs de cette région sont privilégiés, puisque leur territoire est le meilleur au monde pour la production du hareng de grosseur moyenne. Les marchés d'exportation recherchent beaucoup cette catégorie, et la concurrence est moins vive que pour les autres sortes de poisson.

Je ferai observer au Comité que les producteurs de Grand-Manan reçoivent actuellement 48 cents pour une boîte de 18 livres de hareng fumé, grosseur moyenne. En 1933, le prix a baissé jusqu'à 24 cents la boîte. Les frais de production de cette quantité de hareng peuvent s'établir à 30 cents la boîte, et à ce compte, les pêcheurs retirent maintenant un petit bénéfice de leur travail. Cependant, les pêcheurs de hareng déclarent qu'il leur faudrait 60 cents la boîte pour leur permettre de gagner raisonnablement leur vie et d'entretenir leurs bordigues.

Le Comité remarquera que l'an dernier le pêcheur de Grand-Manan a produit en moyenne à peu près 2,500 boîtes de hareng salé; au niveau actuel des prix, sa prise totale lui rapporterait un profit de 18 cents la boîte, soit \$450 en tout. Il faut cependant déduire de cette somme les frais d'entretien des bordigues; et, puisqu'une bordigue coûte en moyenne \$2,500, les recettes actuelles ne sont pas suffisantes pour permettre au pêcheur de gagner sa vie en même temps que d'entretenir ses engins de pêche.

Le prix que reçoit le pêcheur pour le hareng salé dépend surtout de la demande des marchés étrangers, mais le Comité sait que ce prix est régi dans une grande mesure par des méthodes déloyales de concurrence au Canada même, et votre enquêteur suggère respectueusement que c'est un sujet sur lequel le Comité ferait bien d'enquêter.

La production du hareng fumé sans arêtes prend une importance qui augmente constamment. La totalité de ce produit se vend sur les marchés canadiens, il ne s'en exporte pas. Le Comité saisira sans peine combien le progrès de cette phase de l'industrie est désirable, puisqu'elle donne de l'emploi à un grand nombre d'ouvrières qui désarêtent et dépouillent le poisson. Nos renseignements démontrent que la production du hareng désarêté coûte 5 cents $\frac{1}{2}$ la livre. Les pêcheurs de Grand-Manan reçoivent aujourd'hui 6 cents .7 la livre pour leur produit, mais les expéditions en consignation diminuent les recettes.

Une centaine de femmes sont occupées au désarêtage du hareng à Grand-Manan; elles reçoivent en moyenne 10 cents pour préparer une boîte de 18 livres. D'ordinaire, une femme ne peut pas désarêter plus de cinq boîtes de poisson par jour, et le Comité se rend compte que le salaire de 50 cents par jour est dérisoire et insuffisant.

Si chaque Canadien consommait chaque année 4 onces de hareng fumé et désarêté, toute la prise annuelle de hareng à Grand-Manan passerait sur ce marché, et je demanderais au Comité d'étudier les mesures à prendre, soit au moyen d'une commission des marchés ou autrement, pour atteindre ce but, au moins en partie.